

Le 26 mars, 2020

Logement Manitoba souhaite vous informer des effets de COVID-19 sur nos opérations et de notre rôle dans la réponse de la province.

Veillez suivre les recommandations en matière de santé publique et rester informé. Visitez <https://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html> pour l'information à date et l'outil de dépistage. Si vous avez des symptômes, contactez Info Santé au 204-788-8200 ou 1-888-315-9257 (sans-frais).

- Appelez le Centre de communication de Logement avec vos demandes d'entretien au 204-945-4663 ou sans-frais 1-800-661-4663. Nous donnerons la priorité aux réparations d'urgence telles que les pipes d'eau gelées et les problèmes de chauffage. Nous planifierons les réparations non urgentes pour une date ultérieure.
- Lorsque nos employés ou contractuels entrent dans votre unité, veuillez respecter les recommandations de santé publique en matière de distanciation sociale et garder une distance de deux mètres (six pieds).
- Veuillez limiter les visites dans nos bureaux. Appelez votre bureau local et nous essaierons de vous aider par téléphone. Nous ne fixerons des rendez-vous que si cela s'avère nécessaire.
- Le loyer est dû le premier du mois. Si vous payez normalement votre loyer dans l'un de nos bureaux, veuillez envisager d'autres modes de paiement, notamment les services bancaires en ligne et par téléphone. Appelez votre institution financière pour plus d'informations.
- Nous avons suspendu les traitements contre les punaises de lit et les cafards jusqu'à nouvel ordre.
- Nous augmentons la fréquence de nettoyage des parties communes de nos immeubles d'habitation. À partir de la semaine du 23 mars, les employés devront nettoyer quotidiennement les surfaces des parties communes, y compris les rampes, les poignées de porte et les boutons d'ascenseur.

Nous avons tous un rôle à jouer pour réduire la propagation de COVID-19 et maintenir nos communautés en bonne santé. Nous vous remercions de votre coopération.

